

MUSIQUES ACTUELLES

EN MILIEU RURAL : UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

LE SOLIMA, C'EST PAS FORCÉMENT UNE ASSOCIATION, PAS FORCÉMENT DÉPARTEMENTAL. C'EST SURTOUT UNE MÉTHODE DE CONCERTATION, POUR QUE LES GENS QUI FONT VIVRE LES MUSIQUES ACTUELLES SOIENT ASSOCIÉS AUX POLITIQUES PUBLIQUES QUI LES CONCERNENT. POUR ÉVITER LES COUACS.



EN 2006, UNE CIRCULAIRE INVITE LES PRÉFETS À METTRE EN ŒUVRE DES SOLIMA.

ÇA TOMBE BIEN, LES ACTEURS DES MUSIQUES ACTUELLES ONT L'HABITUDE DES INITIATIVES: FAIRE DE LA MUSIQUE DANS SON GARAGE,

PROGRAMMER UN GROUPE POUR NE PAS AVOIR À

FAIRE 100 KM POUR LE VOIR... LES TERRITOIRES RURAUX NE SONT PAS EN RESTE DE CE CÔTÉ-LÀ.



C'est le préfet... Mais, on fait pas trop de bruit, là!...

Non en effet... C'est pour une concertation...

Une étudiante de l'IRT de Guéret



Je réfléchis au sujet de la Creuse, c'est : "y a rien". Sur place, on découvre que c'est archi-faux! Mais il faut une voiture pour en profiter...



Il faudrait une nouvelle "culture"...



La communauté de Communes Creuse Sud-Ouest a une programmation itinérante sur 44 communes.

DE FAIT, LE SOLIMA CREUSE A QUELQUES SPÉCIFICITÉS :

Véra Bezsouff (Fédélina)



"Ici, on pense le territoire à l'échelle du bassin de vie. Les musiques actuelles, mais aussi le monde éducatif, le social..."



"On fait aussi le constat de la fragilité des structures, liée aux petites équipes, au bénévolat... C'est d'autant plus important d'identifier les problématiques d'intérêt général, les missions de service public!"

IL Y A AUSSI QUE LES ENJEUX TRANSVERSAUX SONT À CHEVAL SUR LES LIGNES BUDGÉTAIRES. QUI S'EN CHARGE, EN CES TEMPS DE DÉCENTRALISATION ?



"On crée des emplois, Ouah-ha! On rend les territoires siiii secys! Ouais. Ouais! Filez-mous du pognon, les Bifttons & ruisselleront au fin fond des vallons..."



Mmmh... S'il y a un enjeu économique, ça peut être utile, on peut financer..."

LE DÉVELOPPEMENT LOCAL, ÇA ATTIRE, D'OÙ LE TITRE DE CETTE JOURNÉE, DURANT LAQUELLE LE SOLIMA ESPÈRE RECRUTER DES ADHÉRENTS, Y COMPRIS AVEC UN INVITÉ QUI SECOUE LA FOURMILIÈRE À GRANDS COUPS DE ... TEXTES DE LOI !

L'énergie du rock, du jazz, c'est pas d'être utile!

Jean-Michel Lucas



"Avec les droits culturels, la règle devient la reconnaissance de la diversité culturelle. Si une com' com' ne se saisit pas des droits culturels, elle ne prend pas ses responsabilités. Elle est irresponsable. Ce n'est pas rien."



LES DROITS CULTURELS OUVERT LA PALABRE. UN MOUVEMENT ASCENDANT QUI FAIT BIEN PARTIE DE LA CULTURE CREUSOISE, ET DU DÉROULÉ DE LA JOURNÉE, AVEC SES TABLES RONDLES THÉMATIQUES TOURNANTES, DE QUOI RÉCOLTER DES INITIATIVES, DES BESOINS ET DES PISTES D'ACTION, NOTAMMENT POUR UN DES CHANTIERS DU SOLIMA : UNE SMAC CREUSOISE, ÉCLATÉE SUR PLUSIEURS LIEUX.



"En Creuse, on voudrait que la SMAC soit un processus, un mode de gouvernance. Comme le SOLIMA, qui doit perdurer."



Chez les Bismonours il y aurait des SMACs!

D'AILLEURS, LES LABELS SMAC PERDURERONT-ILS ?

Pour l'instant, oui. Mais tout est mouvant en ce moment.

RAISON DE PLUS POUR REJOINDRE UN RÉSEAU QUI FAIT SES PREUVES ET QUI NE DEMANDE QU'À S'AGRANDIR.



Et si on est en Haute-Vienne, on peut adhérer au SOLIMA Creuse ?



Heu... Pourquoi pas! Ce n'est pas exclu par les statuts.

LE SOLIMA CREUSE C'EST...

- Un bureau de **8 co-présidents** élus : Pays'Sage & L'Espace Associatif Alain Fauriaux - Flayat, Le G.A.N.G. & P'Art Si P'Art Là - Guéret, Le Festival Les Nuits d'Été - La ville de Guéret, La Naut'Active - Champagnat, La Métive - Moutier d'Ahun, Creuse Toujours - Fursac
 - La vie de l'association est assurée par un comité d'animation composé du bureau auquel viennent s'ajouter les membres d'un comité de suivi : DRAC Nouvelle Aquitaine, Région Nouvelle Aquitaine et Département de la Creuse et un prestataire en charge de l'animation, soit **12 personnes**.
- **7 groupes de travail** : Ateliers, résidences / communication / projet de Smac / concerts témoins / Sur les rails / Solim'A Vous / observatoire du territoire.
- **25 réunions en 2017.**
- **4 résidences** territoriales sur différents lieux.
- **Sur les rails**, un dispositif d'accompagnement de groupes.
- **Solima' vous**, des rencontres entre acteurs, public, élus, pour débattre d'une question dans différents lieux.

SOLIMA = Le Solima, ou « Schéma d'orientation et de développement des lieux de musiques actuelles » est une méthode de concertation et de co-construction des politiques publiques en matière de musiques actuelles, appliquée à un territoire donné.

SMAC : Au nombre de 110 en France, les Smac ou « Scènes de musiques actuelles » ont pour mission de diffuser les musiques actuelles dans leur acceptation la plus large et toute leur diversité. Elles assurent la diffusion régulière et dans des conditions d'accueil professionnel de concerts de musiques actuelles (musiques électro-amplifiées, jazz, chanson, musiques traditionnelles...) en particulier de groupes/artistes en développement. Elles soutiennent également la création à travers l'accueil de pré-production et/ou de résidences de création de spectacles, accompagnées d'un volet d'action culturelle auprès des publics. Chacune sur son territoire est également en charge de l'accompagnement des différentes pratiques artistiques et du suivi d'artistes amateurs et professionnels (de la répétition à la formation).

DROITS CULTURELS

(issus de la Déclaration de Fribourg 2007)

- la liberté de choisir ses références culturelles, d'établir des priorités et de les changer,
- la liberté d'exercer des activités culturelles, sous réserve du respect des droits d'autrui,
 - le droit de connaître les patrimoines,
- le droit de se référer ou de ne pas se référer à une communauté culturelle,
- le droit d'accéder et de participer à la vie culturelle, à commencer par la langue,
 - le droit à l'éducation,
 - le droit à une information adéquate,
- le droit de participer à la vie culturelle et à ses politiques.

SOLIMA CREUSE, ÇA MARCHE ?

LE SOLIMA CREUSE EXISTE DEPUIS 2014. EN 2017, IL A PRIS LA FORME D'UNE ASSOCIATION RÉUNISSANT ACTEURS ET COLLECTIVITÉS AVEC UNE VOCATION PLUS OPÉRATIONNELLE, AXÉE SUR LE SOUTIEN ET LA CIRCULATION DES ARTISTES. LE POINT SUR CETTE COOPÉRATION PÉRENNE ET DYNAMIQUE.

Le Solima, « c'est avant tout une démarche, une méthode de travail entre différents acteurs, donc une excellente base pour structurer une coopération entre acteurs », précise Véra Bezonoff, de la Fédélima. « Ce que je trouve intéressant ici, c'est que le Solima va plus loin en initiant des actions concrètes. Il y a aussi cette envie d'attirer d'autres acteurs, pour ne pas rester dans un entre-soi professionnel », observe Marianne Valkenburg, conseillère de la Drac. Grâce à la démarche Solima, des institutions ont pris la mesure du dynamisme dans le secteur. « *Le Café de l'espace, l'Alzire, ces nouveaux lieux de vie liés à la culture incarnent un changement de modèle, on parle d'expérimentations, de laboratoire, de collectif...* » se réjouit Angélique Védrine, du département. « *En termes de fonctionnement, nous avons déconstruit les postures et les hiérarchies, en affirmant que nous sommes tous des humains, que l'on travaille dans une petite association, une collectivité ou pour l'État* », précise Rémi Faure, du Solima Creuse. Cette diversité d'acteurs (Scènes conventionnées, Espaces de vie sociale, festivals, cafés culturels) et cette hybridation de certains organisateurs de concerts (avec La Poste, avec une auberge, avec une station touristique...), « c'est très représentatif de notre hyper-ruralité » estime Pascal Gamera, de La Naute, qui ajoute « *En additionnant tout ce que l'on fait, on obtient 3 fois le cahier des charges d'une Smac ! Mais sans la visibilité et la reconnaissance. Se tourner vers le label Smac, c'est important pour pérenniser nos structures et obtenir la reconnaissance de nos pairs* ». De nombreux participants pointent également la difficulté à mobiliser les communautés de communes, qui se cachent derrière l'absence de la compétence culture et ne sont pas forcément sensibilisées aux Droits culturels.

DE L'OPÉRATIONNEL ET DE L'INTERCONNAISSANCE

Côté actions opérationnelles, les résidences territoriales sont un succès. Angéla Flahaut, qui a réalisé 3 résidences de 5 jours (à La Métive, à

Flayat, et à Faux-la-Montagne) témoigne : « *Je viens de région parisienne où il y a une saturation culturelle, ici j'ai pu sortir de ma zone de confort, expérimenter la solitude, découvrir la nature, j'ai ainsi avancé de l'écriture jusqu'au concert, en partageant à chaque étape avec le public (ateliers d'écriture, mise en place du concert...). Ces résidences m'ont aussi permis d'entrer dans un réseau, de rencontrer des musiciens, de nouveaux lieux où jouer. Pour mon projet artistique, on peut dire que la Creuse c'est une région marraine* ». le musicien Mathieu Delarbre, lui, a bénéficié du dispositif Sur les rails, qui est un accompagnement « à la carte » : d'abord une résidence de mise en scène à La Naute, puis un accompagnement à la communication, au café de l'Espace. « *En tant qu'artiste creusois, on commence dans notre grange ou garage, et c'est parfois difficile de dépasser le bœuf, ces accompagnements nous ont permis de nous professionnaliser* ». Au-delà de ces actions, on retient aussi que le Solima Creuse a permis aux différents acteurs des musiques actuelles de se connaître, d'être en lien permanent. « *Cela améliore notre travail, mais c'est aussi très bénéfique pour les artistes* » rappelle Hervé Herpe, de la Guérétoise. « *On aimerait aussi que le public passe naturellement de l'un à l'autre* », conclut Pascal Gamera.



Angela Flahaut - Bodoq

LES DROITS CULTURELS, POUR AUGMENTER LA LIBERTE



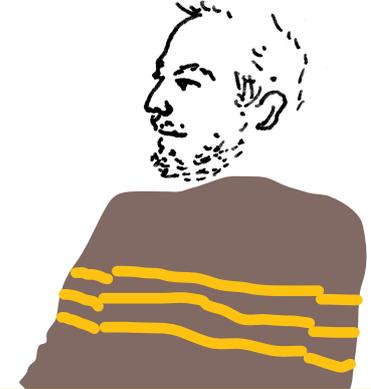
Jean-Michel Lucas,
consultant en
Droits culturels

“

On s'est battu pendant 30 ans pour la reconnaissance des musiques actuelles et la création des Smac, lieux de service public pour ces musiques, mais j'entends encore aujourd'hui « c'est bien les musiques actuelles, mais il faut que vous fassiez du développement économique, des choses utiles quoi ! ». Les Droits culturels, désormais inscrits dans la loi Nôtre, nous permettent de répondre à ces injonctions : « la responsabilité en matière culturelle est exercée de manière conjointe entre les collectivités et l'état, dans le respect des droits culturels ». Les Droits culturels nous permettent de revendiquer qu'ici, nous sommes acteurs des politiques publiques, et non un maillon lointain d'une chaîne qui commencerait à l'Opéra de Paris et se finirait par des miettes du côté du Limousin. Ces Droits culturels sont nés dans la douleur car liés à la décolonisation. L'idée c'est : « nos histoires, nos cultures, notre manière de faire récit du monde ont été dilapidés, nous revendiquons notre culture et la diversité des cultures ». Grâce aux Droits culturels, nous comprenons que, quand on parlait d'accès à la culture pour tous, on parlait de l'accès à la culture de quelques-uns pour tous ceux qui n'ont pas de culture ! Avec les Droits culturels, nous cherchons à augmenter la liberté des humains. La liberté des personnes qui viennent écouter les concerts, et celle des personnes qui préfèrent écouter autre chose. La liberté des artistes, en leur offrant la possibilité de créer, de se rémunérer, de s'exprimer. On retrouve cela dans l'essence des musiques actuelles. Le rock n roll c'est la liberté. ”



LES DROITS CULTURELS, POUR SE ~~CONCERTER~~ PALABRER ENTRE PARTIES PRENANTES



Florent Teulé,
Réseau des Indépendants
de la Musique

“

Les Droits culturels incitent à entrer en dialogue, ou plutôt en palabres, avec toutes les parties prenantes, c'est-à-dire tous les individus impactés par la structure : habitants, personnes qui viennent aux concerts, collectivités, fournisseurs... Cette démarche essuie de vives critiques, car on nous dit que c'est populiste, que chacun va pouvoir programmer ce qu'il veut dans une Scène conventionnée. Mais ce que nous voulons, c'est ouvrir un espace de palabre pour que les amateurs de jazz viennent échanger avec les gars qui font du rock progressif. La palabre, c'est aussi une voie pour concilier des libertés contradictoires, par exemple entre le droit à une vie culturelle bruyante et le droit au calme. Des solutions existent : subventions pour payer des taxis qui ramènent les personnes, aides à la pose de double-vitrages etc. Des expérimentations positives ont été menées à Dole en la matière. ”



“ Peser ses mots, cela permet de s'appuyer sur le droit international, lorsque l'on veut organiser des événements culturels... Si à la place de "développement culturel du territoire" on dit "développement humain", on parle de droits fondamentaux. Les droits culturels sont présents dans la déclaration de Fribourg, dans la loi NOTRe, et dans la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (la loi LCAP), et doivent donc s'appliquer.”



Jean-Michel Lucas,
consultant en
Droits culturels

PARLEZ-VOUS DROITS CULTURELS ?

Dites...

« *Prise en compte
des différentes cultures* »

« *Développement humain du territoire* »
(nous oeuvrons pour l'humanité, pas pour des habitants, des villages, des communes. Ainsi on reconnaît la liberté et la dignité de l'humain).

« *Ressources* apportées pour augmenter *les libertés* »

« *Personnes* »

« *Palabres avec les personnes* »

« *Capacités* »

« *Les cultures sont partout* »

Travailler avec un bénévole « pour *écrire une histoire commune*, en prenant en compte son parcours et sa liberté »

« *Multiplicité d'individus* »

« *Exprimer différentes esthétiques* »

Vous disiez...

« Accès à la culture pour tous »

« Développement du territoire »

« Offre culturelle »

« Publics »

« Dialogue avec les publics »

« Besoins »

« Désert culturel »

Travailler avec un bénévole
« pour faire des économies
(valorisation dans les bilans) »

« Mixité des publics »

« Sélectionner une qualité
artistique »

UNE AUTRE SMAC EST POSSIBLE ou la petite histoire... d'une Smac en Ariège

Oui, nous avons besoin d'une Smac en Creuse, parce que ce label apporte reconnaissance médiatique, économique, artistique, et renforce l'attractivité du territoire. Mais quelle Smac sur ce territoire éclaté, avec une grande diversité d'acteurs culturels ? C'est la question que s'est posée le groupe de travail sur la Smac. Les résultats des travaux : un lieu unique ne convient pas, un fonctionnement pyramidal non plus. Les acteurs souhaitent consolider l'existant plutôt que de créer de la concurrence, et développer de nouvelles manières de créer de la coopération. On part donc sur un projet de Smac éclatée. Exemple ariégeois.

L'Ariège, ses montagnes, ses grands espaces, sa faible population et... sa Smac. Dans le village de Ste-Croix-Volvestre (600 âmes), l'association Art'cade, organise depuis 25 ans environ vingt cinq concerts par an dans une salle de 200 places avec loges et bureaux grâce à des financements de la commune, du Département, de la Drac. Et puis voilà qu'en 2011, les partenaires financiers annoncent que l'association doit être labellisée Smac pour bénéficier des financements. « On s'est lancé dans l'obtention du label, en pensant qu'on était les seuls et qu'on remplissait le cahier des charges », confie Pierre Gau, directeur. Il s'avère que vu du Ministère, un tel label sur ce territoire si rural, ce n'est pas si évident. En 2012, une étude sur l'état des lieux des musiques actuelles en Ariège permet de rassembler tous les acteurs autour de la table : MJC, Pôle jeunesse, Scène nationale, lieux d'enseignements... Il y en a, du monde ! Un an plus tard, un Solima est lancé, avec comme objectif principal la création d'une Smac. En 2014, la concertation aboutit à un projet de Smac territoriale, et plus simplement basée à Ste-Croix-Volvestre. « On inscrit la coopération au coeur de notre projet déposé pour labellisation, et on s'est dit qu'on n'intervenait jamais seuls, mais toujours avec d'autres acteurs de proximité », précise Pierre. Ainsi, l'idée n'est pas de faire davantage de diffusion, mais de mieux porter la centaine d'événements déjà proposés en misant

sur la coopération. En 2016, nous sommes reconnus en préfiguration de Smac. Mais la procédure de labellisation change, du coup la préfiguration devient caduque, il faut entamer une nouvelle démarche, qui aboutit en 2018 à la labellisation. « Au total, 7 ans pour obtenir le label... Il faut avoir les reins solides ! ». La Smac porte 35 événements par an un peu partout sur le territoire ariégeois et organise plein d'actions culturelles pour être plus connue en dehors de Ste-Croix. « Le label est formaté, mais adaptable » estime le directeur d'Art'cade. Côté finances, en milieu urbain, les Smac sont principalement financées par les villes, mais en rural, communes et communautés de communes n'ont pas les moyens, les Smac rurales sont donc souvent moins dotées, alors que leurs coûts sont multipliés, surtout dans le cas d'une Smac territoriale : les partenaires ne sont pas des professionnels des musiques actuelles donc n'ont pas de techniciens ou de matériel, les lieux ne sont pas équipés, « nous traversons le département pour équiper une salle des fêtes en scènes, lumières, régie son, et même en bar. Comme on n'est pas sur un itinéraire de tournée, nous faisons venir les artistes spécialement, ce qui fait encore monter les coûts. Du coup on fait un concert par semaine là où d'autres en font trois », explique Pierre. « Mais la coopération entre partenaires vaut vraiment le coup. C'est très riche. Je ne suis plus vraiment un programmeur mais un coordinateur de programmation ».

“ Une interprétation de la loi parle d'un lieu et d'un directeur. Nous voulons respecter la loi mais sans empêcher les initiatives locales. Il n'y a pas de territoires urbains et ruraux, avec des labels qui ne seraient réservés qu'aux métropoles ”



Eric Correia,
Conseiller régional de
la Nouvelle Aquitaine,
en charge de l'Économie
créative, de l'innovation et
des droits culturels



Pascal Gamera
La Naute à Champagnat

“ Au-delà des retombées directes sur les hébergeurs et les fournisseurs, nos lieux et festivals ont un impact fort sur l'attractivité du territoire et jouent un rôle essentiel de revitalisation de notre coin de campagne – qui n'est pas paumé mais épargné ! On est parfois le dernier commerce du village, on hybride nos activités, qui avec du tourisme, qui avec un service public, mais ça marche. À Champagnat, on gagne des habitants ”



Vous souhaitez vous aussi participer à la réflexion et aux actions du SOLIMA ?
Contact : 06 45 92 94 34 • solimacreuse@gmail.com